



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 175

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN CADASTRE AR 917

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° n° 2026-022 du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT la demande des acquéreurs de la propriété communale sise 1 rue Gambetta de bénéficier temporairement du terrain communal contigu cadastré AR 917 ;

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée AR 917 n'est pas affectée à un usage public ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention d'occupation précaire et révocable pour l'occupation d'un terrain communal privé d'environ 350 m², cadastré section AR n° 917, sis 6 avenue de la Première Armée Française à Eaubonne (95600) ;

ARTICLE 2 : DE PRECISER que cette occupation est accordée à compter du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 40 euros ;

ARTICLE 3 : D'AJOUTER que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Argenteuil et ampliations en seront adressées à Madame la Trésorière Principale d'Ermont et à Madame YUNGA YUNGA et Monsieur MOYA GARCIA.

Eaubonne, le

27 MAI 2026

Transmis et reçu au contrôle de la légalité le : 27/05/2026	
Publiée le : 28/05/2026	
Exécutoire le : 28/05/2026	
Délai de recours : 2 mois à dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
☐ Cheffe Secrétariat Général	☐ Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SÉNÉCHAL
☐ DGA Ressources	☐ Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,



Marie-José BEAULANDE